



CLERMONT FERRAND

Spécial Mutations Intra 2020 Clermont-Ferrand

Cgt Educ'action Académie de Clermont-Ferrand
Maison du peuple, place de la liberté, 63000 Clermont-Ferrand

Tél 04 73 36 69 76

Mail : eluscgteducauvergne@gmail.com

ATTENTION !!!

Cette année les délais sont très courts

Ouverture du serveur SIAM

du 8 avril (12h)

au 17 avril (12h)

Nos élu-e-s Cgt à la CAPA (Commission Administrative Paritaire Académique) sont les élu-e-s de **tous les personnels** qu'ils soient syndiqués ou non.

Contactez-les au moment de la formulation de vos demandes, **renvoyez-leur vos vœux et votre dossier.**

Ils pourront vérifier votre barème, vous conseiller et suivre au plus près votre mutation.

Les élu-e-s CAPA sont à votre disposition :

- **Directement au téléphone :**

PLP :

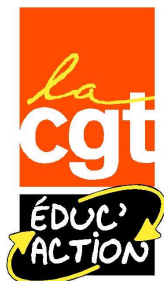
Nicolas Terme 06 71 82 54 66

Certifié-e-s et agrégé-e-s :

Hélène Folcher 06 25 23 56 89

Sophie Faivre 06 83 09 46 90 / 04 70 03 40 09

- **Par mail :** eluscgteducauvergne@gmail.com



Comment faire ?

Calendrier et infos pratiques

Le serveur SIAM est accessible depuis i-prof (ou en passant par www.ac-clermont.fr)

- Ouverture de la saisie des vœux **le 8 avril à 12h.**
- Fermeture de la saisie des vœux **le 17 avril à 12h.**

Votre demande arrivera ensuite sur **vos** boîte mail académique.

- Vous devrez confirmer votre demande **avant le mercredi 22 AVRIL 2020** avec les pièces justificatives à l'adresse mail ce.dpe@ac-clermont.fr et mettre en copie l'établissement

Les barèmes seront affichés sur SIAM pour vérification à partir du mercredi 27 mai 2020

- **envoyez** le dossier syndical aux élu·e·s
- **signalez** tout problème pour que les modifications soient prises en compte par le rectorat.

**Le serveur SIAM n'indique pas TOUS les postes vacants !
Ne vous restreignez pas dans vos vœux.**

Demandez ce que vous souhaitez obtenir.

Contactez nos élu·e·s :
par mail : eluscgteducauvergne@gmail.com

PLP :
Nicolas Terme 06 71 82 54 66,

Certifié·e·s et agrégé·e·s :
Hélène Folcher 06 25 23 56 89
Sophie Faivre 06 83 09 46 90 / 04 70 03 40 09

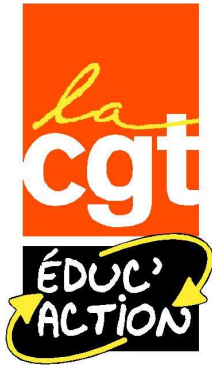
- Je suis déjà syndiqué·e à la CGT Educ'action du département de
- DATE D'ADHESION A LA CGT :/...../.....

- Je souhaite me syndiquer à la CGT Educ'action et je remplis le formulaire joint.
Commentaires :
A.....le .../.../2020

Signature :

MOUVEMENT INTRA 2020

Votre dossier de suivi



Discipline :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Commune :
Tél. : **Portable** :
Email :

Situation administrative :

- Activité · Congé formation · congé maternité · Disponibilité · congé parental ·
- Affectation au titre de l'année 2019-2020 :
 - définitive : TZR · ou · En établissement (Nom et code) :
 - Provisoire : Stagiaire · ATP en ZR ·
- Corps : Agrégé · Certifié · PEPS · PLP · CPE ·
- Echelon au 31/08/2019 ou échelon de reclassement :

Situation familiale au 1^{er} septembre 2019 :

- Célibataire · Marié·e· PACS · Divorcé·e· Veuf·ve · - Vie maritale avec enfant · Vie maritale sans enfant ·
- Nombre d'enfant(s) à charge de moins de 18 ans et/ou à naître :
- Votre conjoint·e : Profession En activité OUI · NON ·

Dans quel cadre faites-vous votre demande ?

- Convenance personnelle · Rapprochement de conjoint · Vœu Préférentiel ·
- APU, Garde conjointe ou alternée · Personnel handicapé · Réintégration ·
- Mutation simultanée · **Poste à Exigence Particulière** ·
- En cas de rapprochement de conjoint : nombre d'années de séparation :
- Avez-vous déposé un dossier médical ou social ? Oui · Non ·

Remplissez le tableau avec les vœux que vous voulez / avez faits.

VOEU	CODE DU VŒU	LIBELLE DU VŒU EN CLAIR	BAREME CALCULE
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			

les codes des vœux sont sur SIAM

Votre BAREME pour l'INTRA 2020	Calcul barème	Ne rien inscrire
<p>Ancienneté de service :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Classe N :14pts aux 1^{er} et 2eme échelons + 7pts par échelon à partir du 3eme (échelon pris en compte au 1/09/2019) • Hors classe : 56 pts forfaitaires + 7 pts/échelon (pour les agrégés HC : 63pts + 7pts) • Classe exceptionnelle : 77 pts forfaitaires + 7 pts /échelon de la classe exceptionnelle (98 pts maxi) 		
<p>Ancienneté de poste :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 20 pts/an + 50 pts par tranche de 4 ans • 10 pts pour SNA effectué immédiatement avant une 1^{ère} affectation en tant que titulaire 		
<p>Dispositif éducation prioritaire : (bonification valable à partir d'un vœu COM)</p> <p>Bonification Education Prioritaire REP+ et politique de la ville : 280 pts ; REP :140 pts (dès 5 ans et + d'exercice effectif et continu au 31/08/2020).</p> <p>Bonification transitoire : 30 pts pour 1an, 60 pts pour 2 ans, 90 pts pour 3 ans, 120 pts pour 4 ans, 200 pts pour 5 et 6 ans, 225 pts pour 7 ans, 250 pts pour 8 ans et plus d'exercice continu et effectif.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Établis^{nts} REP et REP+ politique de la ville : bonification Educ Prioritaire (EP) • Personnel entrant dans l'académie et exerçant dans Établis^{nts} REP, politique de la ville et REP+ précédemment 		
<p>Bonification stagiaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 pts sur 1^{er} vœu DPT ou ZRD ou géo (valable une fois pendant 3 ans) • 1000 pts sur vœu DPT de l'affectation précédente pour les stagiaires ex-fonctionnaires titulaires. • 150 pts jusqu'au 3^e éch, 165pts pour le 4^e éch, 180 pts à partir du 5^e éch sur vœu DPT, ZRD, ZRA, ACA pour stagiaires ex-contractuels, ex MA-GE, ex-Cop, ex-AED/Aesh, ex-EAP de 2ans. 		
<p>Expérience et parcours professionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 120 pts sur vœux ETB ou GEO lycée pour agrégés (disciplines enseignées en collège ET en lycée) • 1500 pts sur vœu ETB, COM de l'ETB, DPT de l'ETB, ZRD et ACA pour une mesure de carte scolaire • 1000 pts réintégration sur DPT antérieur ou ZRD antérieure • 100 pts retour de Mayotte ou de Guyane <p>Stabilisation TZR</p> <ul style="list-style-type: none"> • sur vœu DPT : 40 pts par an dans la même ZR + 40 points par tranche de 5 ans • sur vœu GEO : 20 pts par an + 40 points par tranche de 5 ans <p>Reconversion (valable la 1^{ere} année qui suit la reconversion et NON cumulable avec carte scol.)</p> <ul style="list-style-type: none"> • 50 pts sur vœu COM • 150 pts sur vœu GEO • 375 pts sur vœu DPT <p>AFA sur 3 établissements sur des com. non limitrophes pendant 1 an (valable pendant 3 ans) ou affectation hors discipline au moins la moitié de l'année en cours</p> <ul style="list-style-type: none"> • 50 pts sur vœu GEO • 100 pts sur vœu DPT <p>Personnel affecté sur un poste spécifique acad ou national</p> <p>-qui étaient, avant, sur un poste normal dans l'académie :1000pts sur vœux DPT correspondant à l'affectation en poste normal (ou ZRD)</p> <p>-qui ont été nommés directement sur un poste spécifique à leur arrivée dans l'académie : pas de bonification.</p> <p>Personnel affecté en GRETA dont le poste gagé est supprimé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pour ceux qui étaient avant dans un établissement en formation initiale, 1000 pts sur vœu DPT correspondant à l'établissement antérieur <p>Pour ceux qui ont été directement en GRETA après leur concours :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 80 pts 3eme échelon • 100 pts 4eme échelon et plus <p>(sur vœu DPT, ZRD, ACA et ZRA sans exclure aucun type d'établissement)</p> <p>Demande au titre du handicap</p> <p>(dossier à envoyer au médecin conseil avant le 17/04/ 2020)</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1000 pts sur vœux GEO, DPT, ZR (exceptionnel vœu COM) sur avis médecin conseil • 100 pts pour agent handicapé sur tous les vœux à l'exception des ETB. Fournir copie RQTH. (ne concerne ni les conjoints ni les enfants handicapés + prendre contact avec le rectorat) 		
<p>Situations familiales :</p> <p>Rapprochement de conjoints</p> <ul style="list-style-type: none"> • 50,2 pts sur vœu COM • 100,2 pts sur vœux GEO et ZRE • 150,2 pts sur vœux DPT, ZRD, ACA, ZRA • 100 pts par enfant (moins de 18 ans au 31/08/2020 et à naître : constat au 17/04/2020) sauf vœu ETB. <p>Séparation de conjoints sur vœu DPT, ACA, ZRD, ZRA</p> <ul style="list-style-type: none"> • 190 pts pour 1 année • 325 pts pour 2 années • 475 pts pour 3 ans • 600 pts pour 4 ans et plus <p>Agent en congé parental ou disponibilité pour suivre le conjoint (cumulables dans la limite de 600pts)</p> <ul style="list-style-type: none"> • 95 points pour 1 an • 190 pts pour 2 ans • 285 pts pour 3 ans • 325 pts pour 4 ans et plus 		
<p>Autorité parentale conjointe</p> <ul style="list-style-type: none"> • 50,2 pts sur vœu COM, • 100,2 pts sur vœu GEO, ZRE, • 150,2 pts sur vœu DPT, ZRD, ACA, ZRA 		
<p>Caractère répété de la demande : vœu préférentiel :</p> <p>Bonification pour premier vœu large pour la deuxième année consécutive :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 20 pts vœu DPT, • 15 pts vœu GEO et • 10 pts vœu COM (non cumulable avec bonifications familiales). 		
<p>Parent isolé : enfant à charge de 18 ans au plus au 31/08/2020</p> <ul style="list-style-type: none"> • 50 pts sur vœu COM • 75 pts sur vœux GEO et ZRE • 100 pts sur vœux DPT, ZRD, ACA, ZRA + 100pts sur les vœux bonifiés au titre de la situation de parent isolé. <p>Mutations simultanées : entre 2 conjoints titulaires ou stagiaires (sans exclure aucun établissement)</p> <ul style="list-style-type: none"> • 30 pts sur vœu COM • 50 pts sur vœux GEO et ZRE • 100 pts sur vœux DPT, ZRD, ACA, ZRA • Mutation simultanée possible entre deux agents non conjoints mais sans bonification. 		